N° 16

Charlois André Louis
et
Augias Marie Thérèse Françoise

MAIRIE DE La Garde ARRONDISSEMENT DE toulon

Du vingt-huit Décembre mil-neuf cent-dix, à quatre heures du Soir

ACTE DE MARIAGE DE Charlois André Louis

âgé de Vingt trois ans, né à La Garde
département de Var le vingt quatre du mois
de Novembre mil huit cent quatre-vingt sept profession
d'Entrepreneur domicilié à La Garde département
de Var fils majeur de Charlois Pierre Marius
Napoléon né à Hyères département
de Var profession d'Entrepreneur de Travaux publics
domicilié à La Garde département de Var
et de Maurel Anne François Honorine née à La Garde
département de Var son épouse domiciliée à La Garde (Var)
Le père et la mère ici présents et consentants - - - - - d'une part.

Et de Augias Marie Thérèse Françoise

âgée de Vingt cinq ans, née à La Garde
département de Var le Cinq du mois
d'Août mil huit cent quatre-vingt cinq profession
d'Ouvrière domiciliée à La Garde département
de Var fille majeure de Augias Roger
Joseph né à La Garde département
de Var profession de Propriétaire
domicilié à La Garde département de Var
et de Paul Marie Joséphine Marie née à Revest
département de Var son épouse domiciliée à La Garde (Var)
Le père et la mère ici présents et consentants - - - d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° La publication de mariage faite sans opposition le Jeudi Quinze Décembre mil neuf cent dix, demeurée affichée pendant le délai voulu par la loi,
2° Vu l'Acte de naissance du futur époux,
3° Vu l'Acte de naissance de la future épouse,

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage ~~à la date du~~ ~~du mois de~~ mil neuf cent ~~par devant Me~~ notaire ~~à~~ ~~département de~~

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Augias Marie Thérèse Françoise et l'autre André Charlois André Louis.

Le tout en présence de Mademoiselle Andrié Marie
domiciliée à La Garde département de Var
âgé de Vingt quatre ans, profession de Ouvrière
ni parente ni alliée des futurs
De Chardin Jean Baptiste
domicilié à Toulon département de Var
âgé de Quarante deux ans, profession de Entrepreneur
ni parent ni allié des futurs
De Dubois Joseph
domicilié à La Garde département de Var
âgé de Quarante sept ans, profession de Officier d'Administration
Cousin de la future
Et de Arguecq Victor
domicilié à La Garde département de Var
âgé de Cinquante neuf ans, profession de Propriétaire
ni parent ni allié des futurs

Après quoi Nous André Charlois Maire de la Commune de La Garde
faisant fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par toutes les parties à l'exception de la mère de la future épouse qui a déclaré ne le savoir

Approuvé deux lignes nulles nulles.

Mlle Thérèse Augias
Charlois
Mlle André
Mlle Marie
Augias
Charlois
Rose
Arguecq
Charlois
Dubois
Chardin